

**Question écrite de Caroline Cassart, Députée,
à François Desquesnes, Vice-Président
et Ministre des Pouvoirs locaux, concernant
Le blocage politique au sein de l'IDEN**

L'IDEN, l'intercommunale des eaux de Nandrin, Tinlot et Modave, fait l'objet d'un véritable blocage politique depuis juin 2025.

Le dernier épisode en date concerne l'annulation, par arrêté ministériel, de la décision prise au Conseil d'Administration de l'IDEN, à savoir la convocation d'une Assemblée générale le 28 avril dernier.

Votre décision, Monsieur le Ministre, découle d'une situation ne respectant pas la loi. En effet, le conseil d'administration actuel est illégal étant donné qu'il ne respecte pas la clé d'Hondt. Il faut désormais attendre que le commissaire spécial, mandaté par vous-même, établisse un nouveau Conseil d'administration.

Monsieur le Ministre, votre souhait est de siffler la fin d'une récréation qui a trop longtemps duré et je ne peux que vous rejoindre. Pouvez-vous faire le point sur la situation au sein de l'IDEN? Quelles sont les prochaines étapes pour avoir enfin un CA respectant les résultats des élections? L'intervention du commissaire spécial aura-t-elle lieu avant l'été?

Réponse du Ministre Desquesnes:

[Juin 2026]

La Déclaration de Politique Régionale identifie la gouvernance, la transparence, l'efficacité et la responsabilité comme ligne de conduite pour les pouvoirs locaux. Une institution locale ne peut être prise en otage par des jeux politiques empêchant son fonctionnement normal et ne respectant ni l'intérêt général ni les équilibres démocratiques issus des élections.

J'ai reçu le 11 mars dernier en mon cabinet le Conseil d'administration sortant de l'intercommunale, et ce, conformément au prescrit de l'article L3116-2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation; lequel prescrit qu'une institution se trouvant sous la menace de se voir adresser un commissaire spécial peut être entendue, et ce, conformément au principe général de droit administratif audit alteram partem.

Une réunion s'est donc tenue en présence des partis concernés, mais sans succès.

J'ai dès lors pris un arrêté désignant un commissaire spécial au sein de l'intercommunale. Sa mission est claire: préparer et convoquer une assemblée générale afin de renouveler le Conseil d'administration dans le respect de la clé d'Hondt communiquée aux administrateurs sortants le 14 octobre 2025. Cette assemblée générale s'est tenue le 3 juin dernier. Le Conseil d'administration est installé; sa première séance de travail est fixée au 15 juin prochain.